



490

Carros, le mardi 21 novembre 2023

**ARRETE MUNICIPAL 107/23-PM  
REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT SUR LE PARKING DU FOYER RURAL  
LORS DU MARCHE DE NOËL ORGANISE PAR L'ASSOCIATION LES PITCHOUNS  
LE DIMANCHE 10 DECEMBRE 2023**

Nous Yannick BERNARD, Maire de CARROS,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L-2211-1 à L2212, L2212-5 et L2213 à L2213-31 ;

Vu l'article 25 du titre de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R471-10, R325-12 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et les textes subséquents ;

Vu la demande de l'association Les pitchouns de Fiori en date du 09/11/2023 ;

**Considérant que** pour permettre le bon déroulement de la manifestation citée en objet, il y a lieu de réglementer le stationnement sur le parking du foyer rural le dimanche 10/12/2023, de 8h à 19h.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** - Le stationnement sera interdit à tous véhicules sauf ceux autorisés le dimanche 10 Décembre 2023 **entre 8h00 à 19h**

- Sur la totalité du parking du foyer rural

**ARTICLE 2** - Une signalisation et des barrières seront mises en place par les Services de NCA 72h avant.

**ARTICLE 3** - Outre les recours gracieux et hiérarchiques qui s'exercent dans le même délai, un recours contentieux pour excès de pouvoir peut-être déposé au Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois.

**ARTICLE 4** - Les véhicules en infraction au présent arrêté, seront enlevés par la fourrière municipale. Les frais d'enlèvement seront à la charge exclusive des propriétaires des véhicules.

**ARTICLE 5** - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CARROS, le Capitaine des Sapeurs Pompiers de Carros, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale de CARROS, Madame La Directrice Générale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Un exemplaire leur sera transmis pour ampliation.

Le Maire,  
Conseiller départemental des Alpes Maritimes  
Conseiller métropolitain Nice Côte d'Azur



Yannick BERNARD